



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Le **lundi 5 novembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Martine LANGLOIS, Robin DAVID à Daniel ROUSSEL

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

CONVENTION ANNUELLE POUR UNE PRESTATION DE FORMATION AVEC L'ESSOR - CM/18/121

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'Institut Médico-Educatif l'ESSOR est une structure d'accueil pour enfants, adolescents et adultes qui a notamment pour objectif de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de déficience intellectuelle.

La Ville participe à l'insertion professionnelle en formant les adultes dans le cadre de chantier d'espaces verts pour l'entretien :

- De l'espace vert rue Arago ;
- De l'espace vert chemin des Marais ;
- De l'espace vert de l'Ecole de Musique.

La convention s'applique du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDERANT l'implication de la Ville dans l'insertion professionnelle des personnes en déficiences intellectuelles encadrées par l'ESSOR.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de formation dans le cadre d'un chantier école et tout document y afférent.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1 Mr Guillard n'a pas pris part au vote

Fait au Trait et certifié exécutoire le
07 novembre 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

